

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

R. 4412-97 modifié par le décret 2012-639 du 4 mai 2012 Norme NF X 46-020

5 ROUTE DE CANNES

4 77130 VARENNES SUR SEINES



Rapport N°: 327LAA0102 01/02/2019 Version: 14/02/2019



A \ INFORMATIONS GENERALES

A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT

Nature du bâtiment :	LOGEMENTS COLLECTIFS	Adresse :	5 ROUTE DE CANNES 77130 VARENNES SUR SEINES
Date du permis de construire ou date de construction		Bâtiment :	
Etage:	R+1	Porte :	4
Ref Cadastrale :	NC	Propriété de :	OPH77 10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN

A.2\ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom:	ОРН77	Documents remis :
Adresse :	10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN	Moyens mis à disposition :

A.3\ EXECUTION DE LA MISSION

RAPPORT N°:	327LAA0102	Laboratoire d'Analyses :	ITGA
Repérage réalisé le :	01/02/2019	Adresse laboratoire :	3 RUE ARMAND HERPIN LACROIX - CS 46537 35065 RENNES CEDEX
Accompagnateur :		Numéro d'accréditation :	1-5967
Par:	Yoann IMBERT	Organisme d'assurance professionnelle :	AXA France
N° certificat :	17-1019	Adresse assurance :	313 Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX
Date d'obtention :	22/11/2017	N° de contrat d'assurance :	10158549604
Organisme certificateur	ABCIDIA Domaine de Saint Paul - Bat A6 102 route de Limours - 78470 SAINT- REMY-LES-CHEVREUSE	Date de validité :	31/12/2019

B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

FAIT LE 14/02/2019

Cabinet: EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE

Nom du responsable : **DEMOULIN Frédéric** Nom du diagnostiqueur : **Yoann IMBERT**



Rapport N°: 327LAA0102 01/02/2019 Version: 14/02/2019 2/20



C\ SOMMAIRE

Table des matières

A \ INFORMATIONS GENERALES	2
A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT	2
A.2\ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	2
A.3\ EXECUTION DE LA MISSION	2
B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	2
C\ SOMMAIRE	3
D\ CONCLUSIONS	4
E \ PROGRAMME DE REPERAGE	4
F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	5
G \ RAPPORTS PRECEDENTS	5
H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	6
ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES	14
ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES	16
ATTESTATION(S)	18
CERTIFICAT DE COMPETENCES	19



D\ CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	REPERAGE	Echantillon	METHODE	ETAT	RESULTAT
NEANT								

JP: Jugement Personnel, ZPSO: Zone présentant des similitudes d'Ouvrage

Liste des locaux non visités concernés par les travaux et justification

PIECE	ETAGE	STATUT DE VISITE
NEANT		

Liste des éléments non inspectés et justification

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	REPERAGE	RESULTAT
NEANT				

E \ PROGRAMME DE REPERAGE

PIECES CONCERNEES	PERIMETRE DU REPERAGE	REPERAGE	TRAVAUX	ELEMENTS	Echantillonnage	REMARQUES PARTICULIERES
	LOGEMENTS		Selon BT			
	COLLECTIFS					

Aucun document disponible

ELEMENTS A SONDER OU A ANALYSER NON PRESENTS:

Rapport N°: 327LAA0102 01/02/2019

4/20



F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Le repérage amiante avant travaux, contient les informations sur la présence d'amiante dans les matériaux et produits du bâtiment afin d'informer les intervenants réalisant des activités ou interventions sur des matériaux et/ou équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante selon la liste citée dans le cadre E.

Il consiste à identifier et localiser, par inspections visuelles et investigations approfondies pouvant être destructives, l'ensemble des matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec les locaux et les zones de l'immeuble objet des travaux.

Lorsque l'absence de marquages spécifiques ou de documents ne permet pas à l'opérateur de repérage d'attester de la présence ou de la non présence d'amiante dans les matériaux et produits, des prélèvements seront effectués afin de déterminer par analyse la présence ou non d'amiante.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

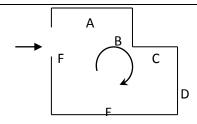
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptible d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



G\RAPPORTS PRECEDENTS

NEANT

Rapport N°: 327LAA0102 01/02/2019

5/20



H\RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES LOCAUX / PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES/NON VISITEES CONCERNEES PAR LES TRAVAUX ET JUSTIFICATION

PIECE	ETAGE	JUSTIFICATION	VISITE	TRAVAUX
Entrée	R+1		OUI	CONCERNEE
WC	R+1		OUI	CONCERNEE
Salle de bains	R+1		OUI	CONCERNEE
Cuisine	R+1		OUI	CONCERNEE
Placard	R+1		OUI	CONCERNEE
Chambre 2	R+1		OUI	CONCERNEE
Séjour	R+1		OUI	CONCERNEE
Chambre 1	R+1		OUI	CONCERNEE

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

PIECE	ETAGE	MUR1	MUR2	MUR3	MUR4	PLANCHER BAS	PLANCHER HAUT	PORTES	FENETRE1	FENETRE2
Entrée	R+1	Carreaux de plâtre	Béton				Dalle béton			
WC	R+1									
Salle de bains	R+1									
Cuisine	R+1	Carreaux de plâtre	Béton				Dalle béton			
Placard	R+1									
Chambre 2	R+1	Béton					Dalle béton			
Séjour	R+1									
Chambre 1	R+1	Béton					Dalle béton			

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR ZONE DE SIMILITUDE D'OUVRAGE ET SUR JUGEMENT PERSONNEL

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
NEANT								

JP: Jugement Personnel, ZPSO: Zone présentant des similitudes d'Ouvrage

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

P	IECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT
NI	EANT							

JP: Jugement Personnel, ZPSO: Zone présentant des similitudes d'Ouvrage

Rapport N°: 327LAA0102 01/02/2019 6/20



LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Cuisine	R+1	Enduit / Peinture	Matériau gris en faible quantité non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac + peinture en vrac non séparable	327LAA0102P001	Mur F	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Cuisine	R+1	Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc en vrac + toile fibreuse blanche non séparable + peintures multiples en vrac non séparable	327LAA0102P002	Mur B	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Cuisine	R+1	Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc en vrac + toile fibreuse blanche non séparable + peintures multiples en vrac non séparable	327LAA0102P003	Plafond	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Entrée	R+1	Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc en vrac + toile fibreuse blanche non séparable + peintures multiples en vrac non séparable	327LAA0102P003	Plafond	BON ETAT	Amiante non détecté	ZPSO
Cuisine	R+1	Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc en vrac + toile fibreuse blanche non séparable + peintures multiples en vrac non séparable	327LAA0102P003	Plafond	BON ETAT	Amiante non détecté	ZPSO

Rapport N°: 327LAA0102 01/02/2019 7/20



PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Chambre 2	R+1	Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc en vrac + toile fibreuse blanche non séparable + peintures multiples en vrac non séparable	327LAA0102P003	Plafond	BON ETAT	Amiante non détecté	ZPSO
Chambre 1	R+1	Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc en vrac + toile fibreuse blanche non séparable + peintures multiples en vrac non séparable	327LAA0102P003	Plafond	BON ETAT	Amiante non détecté	ZPSO
Entrée	R+1	Enduit / Peinture	Matériau gris en faible quantité non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac + peinture en vrac non séparable	327LAA0102P001	Mur A	BON ETAT	Amiante non détecté	ZPSO
Cuisine	R+1	Enduit / Peinture	Matériau gris en faible quantité non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac + peinture en vrac non séparable	327LAA0102P001	Mur A	BON ETAT	Amiante non détecté	ZPSO
Cuisine	R+1	Enduit / Peinture	Matériau gris en faible quantité non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac + peinture en vrac non séparable	327LAA0102P001	Mur D	BON ETAT	Amiante non détecté	ZPSO

Rapport N°: 327LAA0102 01/02/2019



PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Cuisine	R+1	Enduit / Peinture	Matériau gris en faible quantité non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac + peinture en vrac non séparable	327LAA0102P001	Mur E	BON ETAT	Amiante non détecté	ZPSO
Cuisine	R+1	Enduit / Peinture	Matériau gris en faible quantité non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac + peinture en vrac non séparable	327LAA0102P001	Mur F	BON ETAT	Amiante non détecté	ZPSO
Entrée	R+1	Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc en vrac + toile fibreuse blanche non séparable + peintures multiples en vrac non séparable	327LAA0102P002	Mur B	BON ETAT	Amiante non détecté	ZPSO
Entrée	R+1	Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc en vrac + toile fibreuse blanche non séparable + peintures multiples en vrac non séparable	327LAA0102P002	Mur C	BON ETAT	Amiante non détecté	ZPSO
Entrée	R+1	Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc en vrac + toile fibreuse blanche non séparable + peintures multiples en vrac non séparable	327LAA0102P002	Mur D	BON ETAT	Amiante non détecté	ZPSO

Rapport N°: 327LAA0102 01/02/2019 9/20



PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF	Echantillon	DEDEDAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
PIECE	ETAGE	ELEIVIEINIS	LABORATOIRE	ECHANUNON	REPERAGE	EIAI	RESULTAT	METHODE
Cuisine	R+1	Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc en vrac + toile fibreuse blanche non séparable + peintures multiples en vrac non séparable	327LAA0102P002	Mur B	BON ETAT	Amiante non détecté	ZPSO
Cuisine	R+1	Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc en vrac + toile fibreuse blanche non séparable + peintures multiples en vrac non séparable	327LAA0102P002	Mur C	BON ETAT	Amiante non détecté	ZPSO
Chambre 2	R+1	Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc en vrac + toile fibreuse blanche non séparable + peintures multiples en vrac non séparable	327LAA0102P002	Mur A	BON ETAT	Amiante non détecté	ZPSO
Chambre 2	R+1	Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc en vrac + toile fibreuse blanche non séparable + peintures multiples en vrac non séparable	327LAA0102P002	Mur B	BON ETAT	Amiante non détecté	ZPSO
Chambre 2	R+1	Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc en vrac + toile fibreuse blanche non séparable + peintures multiples en vrac non séparable	327LAA0102P002	Mur C	BON ETAT	Amiante non détecté	ZPSO

Rapport N°: 327LAA0102 01/02/2019 10/20



PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Chambre 2	R+1	Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc en vrac + toile fibreuse blanche non séparable + peintures multiples en vrac non séparable	327LAA0102P002	Mur D	BON ETAT	Amiante non détecté	ZPSO
Chambre 1	R+1	Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc en vrac + toile fibreuse blanche non séparable + peintures multiples en vrac non séparable	327LAA0102P002	Mur A	BON ETAT	Amiante non détecté	ZPSO
Chambre 1	R+1	Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc en vrac + toile fibreuse blanche non séparable + peintures multiples en vrac non séparable	327LAA0102P002	Mur B	BON ETAT	Amiante non détecté	ZPSO
Chambre 1	R+1	Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc en vrac + toile fibreuse blanche non séparable + peintures multiples en vrac non séparable	327LAA0102P002	Mur C	BON ETAT	Amiante non détecté	ZPSO
Chambre 1	R+1	Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc en vrac + toile fibreuse blanche non séparable + peintures multiples en vrac non séparable	327LAA0102P002	Mur D	BON ETAT	Amiante non détecté	ZPSO

JP : Jugement Personnel, ZPSO : Zone présentant des similitudes d'Ouvrage

Rapport N°: 327LAA0102 01/02/2019 11/20





Rapport N°: 327LAA0102 01/02/2019 12/20





Rapport N°: 327LAA0102 01/02/2019 13/20



ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES

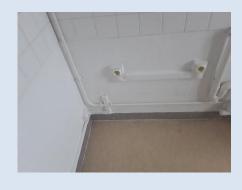
	PRELEVEMENT :	327LAA0102P001	
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	327LAA0102 01/02/2019		Cuisine (R+1)
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Enduit / Peinture	Matériau gris en faible quantité non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac + peinture en vrac non séparable	01/02/2019	IMBERT Yoann
	LOCALISATION		RESULTAT
	Mur F		Amiante non détecté

EMPLACEMENT



	PRELEVEMENT :	327LAA0102P002		
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL		
OPH77	327LAA0102 01/02/2019		Cuisine (R+1)	
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR	
Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc en vrac + toile fibreuse blanche non séparable + peintures multiples en vrac non séparable	01/02/2019	IMBERT Yoann	
	LOCALISATION		RESULTAT	
Mur B		Amiante non détecté		

EMPLACEMENT



Rapport N°: 327LAA0102 01/02/2019 14/20



	PRELEVEMENT:	327LAA0102P003		
NOM DU CLIENT	PIECE OU LOCAL			
OPH77	327LAA0102 01/02/2019		Cuisine (R+1)	
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR	
Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc en vrac + toile fibreuse blanche non séparable + peintures multiples en vrac non séparable	01/02/2019	IMBERT Yoann	
	LOCALISATION		RESULTAT	
	Plafond	Amiante non détecté		
	EMPLACEMEN'	Г		



ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS nº 66862 35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX Tel: 02.99.35.41.41 Fax: 02.99,35,41.42 www.itga.fr

Accréditation nº 1-5967 Liste des sites et portées

accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0719-8987 EN DATE DU 06/02/2019 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

> Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire Les informations fournies par le client sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.

AGENCE EHI IDF- (COMPTE MATERIAUX)-EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE Réf. Commande ITGA : Réf. Commande Client :

78580 LES ALLUETS LE ROI

327LAA0102--01

Prélèvement(s): Reçu au laboratoire le : 04/02/2019

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP): Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à l'Inansmission Analytique META) en fonction de la nature de la prite d'essai ;
(1). Broyage en milieu apuect et fécupération des particules sur grilles de microscopeje (méthode interne : ITB286)
(2). Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : ITB286)

Technique(s) Analytique(s):

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2): Morphologie et critères optiques La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050): Morphologie, EDX et

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse

Résultat(s):

Fraction analysée		Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante		
Réf dossier client :	VARENNES SUR SEINES			Réf échantillon ITGA : IT071902-5915 Description ITGA : Matériau gris en faible quantifé / Enduit plâtreux blanc en vrac / Peinture en vrac			
 Matériau gris en fa séparable + enduit vrac + peinture en 	STREET CALL	META(I)	3	05/02/2019	Amiante non détecté /		
Réf dossier client : 3271AA010201 - 5 ROUTE DE CANNES 77130 VARENNES SUR SEINES Réf échantillon client : 3271AA0102P002 / LOGEMENTS COLLECTIFS / Cuisine Mur B Enduit Peinture béton			Réféchantillon l' Description l'IG/	\ Enduit pl	T071902-5916 åtreux blanc en vrac / Toile fibreuse blanche / s multiples en vrac		
Finduit plätreux bla fibreuse blanche n peintures multiple: séparable	on séparable +	META(1)	2	06/02/2019	Amiante non détecté / -		
Ref dossier client: 327LAA0102-01 - 5 ROUTE DE CANNES 77130 VARINNES SUR SENIES Ref échantillon client: 327LAA0102P003 / LOGEMENTS COLLECTIFS/ Cuisine Pilconé Endoir Penture bêton			Réféchantillon f	A: Enduit pl	T071902-5917 åtreux blanc en vrac / Toile fibreuse blanche / s multiples en vrac		
 Enduit plätreux bla fibreuse blanche n peintures multiple: séparable 	on séparable +	META(I)	1	06/02/2019	Amiante non détecté / -		

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du

laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 07

Page 1/2



RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0719-8987 EN DATE DU 06/02/2019 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysé

Technique analytique (Méthode de préparation)

Nombre de préparations

Date d'analyse Résultat / Variété d'amiante

Validé par : Gwénolé HELIAS - Analyste

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduir partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 07

Page 2/2



ATTESTATION(S)



Votre attestation Responsabilité Civile

AXA France IARD dont le siège social se situe 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex atteste que : EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE 21 ROUTE D ALBERT 62450 AVESNES LES BAPAUME

Est titulaire du contrat d'assurance n° 10158549604 ayant pris effet le 01/03/2018.
Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités de DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS suivantes :

ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE DIAGNOSTIC TECHNIQUE AMIANTE DIAGNOSTIC AMIANTE PARTIES PRIVATIVES CONTROLE PERIODIQUE (AMIANTE)
CONTROLE VISUEL APRES TRAVAUX (PLOMB - AMIANTE)
REPERAGE AMIANTE AVANT/ APRES TRAVAUX ET DEMOLITION

REPERAGE AMIANTE ET D'HAP SUR SURFACE BITUMEE ET

REPERAGE AMIANTE ET D'HAP SUR SURPACE DI TOMBE ...
ENROBES
DIAGNOSTIC PLOMB DANS L'EAU
CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB (CREP)
DIAGNOSTIC DE RISQUE D'INTOXICATION AU PLOMB DANS
LES PEINTURES (DRIPP)
RECHERCHE DE PLOMB AVANT TRAVAUX / DEMOLITION
ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES
ETAT PARASITAIRE (MERULES, VRILLETTES, LYCTUS)
INFORMATION SUR LA PRESENCE DE RISQUE DE MERULE (
LOI ALUR)

INFORMATION SOIL A PRESENCE DE RISQUE DE MENULE |
LOI ALUR)
MESURAGE LOI CARREZ ET LOI BOUTIN
CALCULS DES MILLIEMES - TANTIÉMES DE COPROPRIETE ET
REALISATION DE PLANS ASSOCIES SELON LEST EXTES
SUIVANTS: LOI 65-557 DI 10 JUILLET 1965, DECRET 67-223
DU 17 MARS 1967, DECRET 2004-479 du 27 mai 2004 ET
SUIVANTS FIXANT LE STATUT DE LA COPROPRIETE DES
IMMEUBLES BATIS.
ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ
ETAT DE SINSTALLATION INTERIEURE DE GAZ
ETAT DE SINSTALLATION INTERIEURE DE GAZ
ETAT DE SINSTALLATION INTERIEURE DE GAZ
ETAT DE DE INDIVIDUEL DE L'OLIT MAISONS INDIVIDUELLES,
APPARTEMENTS ET LOTS TERTIAIRES AFFECTES A DES
IMMEUBLES A USAGE PRINCIPAL D'HABITATION, AINSI QUE
LES ATTESTATIONS DE PRISE EN COMPTE DE LA

LES ATTESTATIONS DE PRISE EN COMPTE DE LA REGLEMENTATION THERMIQUE.

ETAT DES LIEUX LOCATIFS

DIAGNOSTIC DE SECURITE PISCINE CERTIFICAT DE DECENCE ET CERTIFICAT DE TRAVAUX DE REHABILITATION

DIAGNOSTIC POUR OBTENTION DE PRET A TAUX ZERO INFILIROMETRIE-MESURES DE PERMEABILITE DU BATIMENT ET DES RESEAUX AERAULIQUES THERMOGRAPHIE INFRAROUGE INGNOSTIC RADON: UNIQUEMENT POUR MAISONS INDIVIDUELLES ET IMMEUBLES D'HABITATION, A L'EXCLUSION DES ERP.
DIAGNOSTIC DANS LE CADRE DE LA LOI SRU AVANT MISE EN COPROPRIETE DIAGNOSTIC DES LES CADRE DE LA LOI SRU AVANT MISE EN COPROPRIETE DIAGNOSTIC DECHETS DE CHANTIER - ARTICLES R 111-43 A R 111-49 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES COPROPRIETE - Articles L 230-2, III, R 230-1 DU CODE DU TRAVAIL DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL (DTG) POUR LES DIAGNOSTIC POUR OBTENTION DE PRET A TAUX ZERO

TRAVAIL
DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL (DTG) POUR LES
COPROPRIETES - LOI N° 2014-366 POUR L'ACCES AU
LOGEMENT ET UN URBANISME RENOVE « ALUR», A
L'EXCLUSION DE MISSIONS RELEVANT D'UN
PROFESSIONNEL DE LA VENTE OU DE LA LOCATION DE
BIENS IMMOBILIERS.

BIENS IMMOBILIERS.
DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPES
EXPERTISE EN VALEUR VENALE ET LOCATIVE (SOUS
RESERVE D'OBTENTION DE FORMATION)
ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
CENTRE DE FORMATION
MESURES D'EMPOUSSIEREMENT AMIANTE AVEC
STRATEGIE D'ECHANTILLONAGE
DIAGNOSTIC QUALITÉ DE L'AIR INTERIEUR
VERIFICATION PERIODICUE ET INITIALE DES
INSTALLATIONS ELECTRIQUES

(3)

La garantie Responsabilité civile professionnelle s'exerce à concurrence de 5.000.000 € par sinistre et par année d'assurance.



La présente attestation est valable du 1^{EL} JANVIER 2019 au 31 DECEMBRE 2019 et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Ce contrat permet à l'assuré de satisfaire à l'obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle résultant des dispositions de l'article R271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation (décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers) pour l'établissement des documents visés à l'article L271-4 dudit Code.

L'assuré doit être titulaire d'une certification de compétence en cours de validité délivrée par un organisme accrédité dans le domaine de la construction ou employer des salariés ou être constituée de personnes priviques qui disposent de la dite certification de compétence en cours de validité pour l'établissement des documents visées aux articles 127-14 et 1134-1 du code de la Construction et de l'Habitation. A défaut la garantie n'est pas acquise.

Le présent document, établi par AXA, est valable jusqu'au 31 DECEMBRE 2019 sous réserve du paiement des cotisations. Il a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue toutefois pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager AXA au-delà des clauses, conditions et limites du contrat auquel lis er défre. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances, ...).

Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Fait à Pessac, le 26/11/2018 Pour la compagnie



Rapport N°: 327LAA0102 01/02/2019 Version: 14/02/2019



CERTIFICAT DE COMPETENCES



La certification de compétence de personnes physiques est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

IMBERT Yoann

sous le numéro 17-1019

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :

Prise d'effet : 22/11/2017 Validité: 21/11/2022

Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Prise d'effet : 13/10/2017 Validité : 12/10/2022

Arrêlé du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêlé du 15 décembre 2011.

Prise d'effet : 13/10/2017 Validité: 12/10/2022

Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de fisque d'exposition au piomb ou agréées pour realiser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifie par l'arrêté du 7 décembre 2011

Prise d'effet : 13/10/2017 Validité : 12/10/2022 Termites

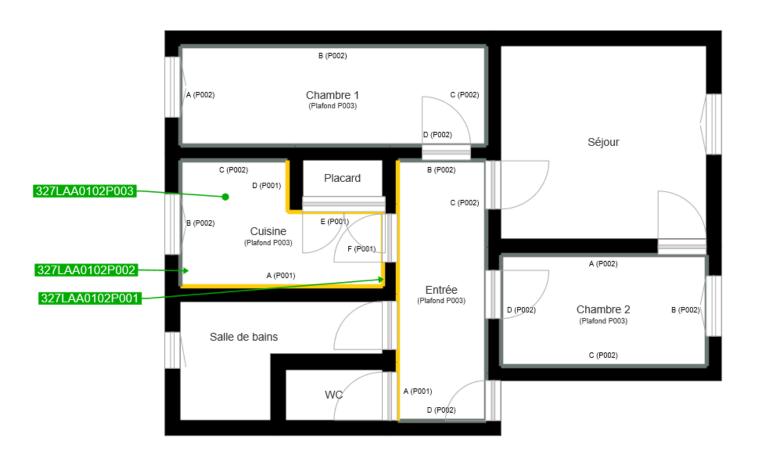
Zone d'intervention : France métropolitaine Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011

Prise d'effet : 22/11/2017 Validité: 21/11/2022 Electricité

Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 10 décembre 2009









Murs amiantés

Prélèvements de sol amianté

Prélèvements de plafond amiantés

Prélèvements de plafond non amiantés

Prélèvements de mur amiantés

Prélèvements de mur non amiantés

Prélèvements de prélèvements amiantés

X Autres types de prélèvements non amiantés

X Autres types de prélèvements non amiantés

Sols amiantés

Plafonds amiantés

Sols et plafonds amiantés

Conduits amiantés

Conduits non amiantés